J. A. 1217 Meyrin 1

Retours et non distribués à : Case 36 1211 Genève 3

opinion libérale

ORGANE DU PARTI LIBÉRAL

No 203 - Juin 1978

Paraît 10/11 fois par an

Contradictions

Mais qu'est-ce que peuvent bien vouloir les socialistes? Cherchant tantôt à récupérer des mouvements d'inspiration rigidement conservatrice (au sens du pire immobilisme) et tantôt fascinés par quelque théorie à la mode, ils semblent avoir érigé la contradiction en principe d'action politique. Ils sont à la fois pour les locataires, pour les travailleurs et pour les retraités; mais ils ne manquent pas une occasion de dissuader des constructeurs de logements ou de s'opposer à leurs projets, allant jusqu'à mettre ainsi en péril le rendement et la sécurité des fonds de prévoyance des retraités. Ils reprochent aux autorités de ne rien entreprendre en faveur de la relance, de l'activité économique et du soutien de l'emploi, mais empêchent sous les prétextes les plus divers la réalisation des programmes mis sur pied à cet effet. En matière de circulation, ils sont favorables aux transports en commun (gratuité, opposition aux parkings, aux autoroutes, etc.), mais refusent une majoration de l'impôt-auto (le plus faible en Suisse) et prétendent défendre l'automobilisme en soutenant la nationalisation de l'assurance RC. Ils ne craignent pas de se faire les champions des licenciés de Technicair après avoir fustigé la climatisation.

Quant au domaine des finances publiques ils sont les premiers à augmenter les dépenses mais refusent les programmes destinés à combler quelque peu les déficits, soit par augmentation des recettes, soit par mesures d'économie.

La politique consiste certes à concilier des intérêts apparemment contradictoires. Et il est bon de vouloir tenir compte équitablement des vœux des uns et des autres. Mais la politique consiste aussi à faire des choix, surtout quand les circonstances ne permettent plus de disposer de toutes les ressources de naguère.

Mais les contradictions internes ont aussi leurs limites. La séduction tous azimuts n'est pas viable à la longue. Il y va de la capacité de prendre des décisions, c'est-à-dire de gouverner. Or les socialistes, tout en participant au gouvernement, ne veulent pas lui apporter l'appui nécessaire dans des décisions qui pourraient déplaire à l'une des catégories de leur clientèle « universelle ». S'ils entendent continuer à collaborer au gouvernement — ce qui est probablement souhaitable dans le contexte politique de ce pays — il convient que les socialistes abandonnent quelques-unes de leurs contradictions.

Gilbert COUTAU

Président central du Parti libéral

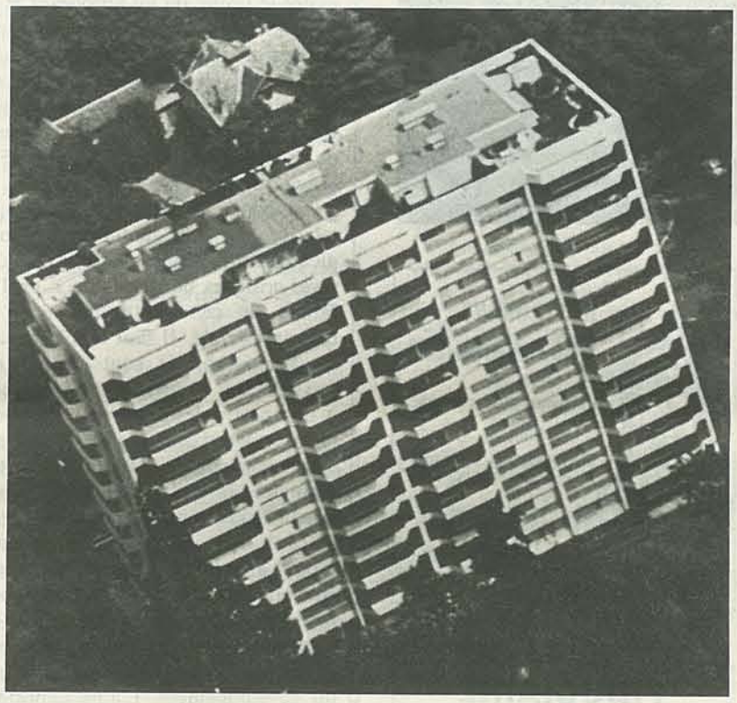

Quel est l'architecte qui a construit cette tour?

(réponse en page 5)

QUI REPOND PENDANT VOS ABSENCES?
ET TRANSMET VOS MESSAGES
...LA PERMANENCE TELEPHONIQUE
AVEC LE NOUVEAU SERVICE DE "TRANSMISSION RADIO" DE SOCOPEX
A Genève: PERMATEL SA 022 21 13 13
A Lausanne: TELEMESSAGE 021 20 65 65
A ZURICH Telag Zentrale AG 01 28 30 26

ONEX TÉLÉVISION S.A.
Vente - Location - Réparation
Etude et installation d'antennes
Vidéo couleur et n/b
Concessionnaire PTT
128, route de Chancy
1213 Onex-Village Tél. 92 94 94

RESTAURANT
Chez Valentino
Ses spécialités italiennes et françaises
Aux portes de la ville:
63, route de Thonon
Vésenaz - Tél. 52 14 40
Sa terrasse fleurie
Son grand parking
Fermé tout le lundi et le mardi jusqu'à 15 h.

FIDUCIAIRE TECAFIN S.A.
H.-A. Jacques
expert comptable ASE
Tous mandats fiduciaires:
Administration et gestion de sociétés
Comptabilités, Bilans
Consultations fiscales
Expertises, Contrôles
Av. Krieg 7, Télex: 28 482 tec ch
1211 Genève 17 ✆ 022/47 78 78

Bardograves
Moret - Girod
Sables - Graviers de construction et de route
1257 Bardonnex
Téléphone 71 14 83

Echos du Grand Conseil

(séances des 15 et 16 juin 1978)

Le rapport du Conseil d'Etat répondant à diverses motions, question écrite et interpellation concernant le surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville d'une part, le problème de Technicair de l'autre, deux sujets sur lesquels les députés se sont longuement étendus, n'ont pas permis de terminer la session. Une séance supplémentaire aura lieu le 30 juin afin de boucler l'ordre du jour avant les vacances.

Nous vous présentons en annexe la position des libéraux sur certains points importants: *J.-S. Eggly* (Creys-Malville) et *G. Coutau* (mensualisation des impôts cantonaux).

Le rapport de majorité présenté par *D. Blondel* de la commission du développement chargée d'examiner le projet de loi abrogeant le plan d'extension du quartier situé entre la rue de Varembé et l'avenue Giuseppe-Motta et contigu au stade de Varembé a été accepté. De même, de justesse, celui de la même commission chargée d'étudier le projet de loi abrogeant pour partie les plans d'extension du quartier de Contamines, angle route de Florissant-avenue Krieg, présenté par *J.-C. Deriaz*.

Au cours du très long débat qui s'est instauré relativement à la tentative de sauvetage de Technicair par le Conseil d'Etat, *G. Coutau*, face aux vives critiques de la gauche, a expliqué pourquoi la faillite de cette entreprise était inévitable, bien qu'imprévisible. Il faut admettre, a-t-il conclu, que les responsabilités sont bien partagées. N'est-ce pas ceux qui pleurent sur Technicair qui s'opposent à une partie des réalisations proposées par l'Etat?

Au sujet d'une motion concernant les besoins d'hébergement à Genève de certains handicapés mentaux, il est fait allusion aux difficultés que rencontrent les parents pour placer leur enfant dans le canton et non dans des institutions éloignées. Nous aimerions rappeler l'existence du service éducatif itinérant de la section genevoise de l'ASA, formé de quatre psychologues, qui en 1977 ont suivi environ 60 enfants en bas âge et leurs familles, enfants présentant un retard ou un risque de retard du développement. L'aide apportée par ce service est très importante, d'une part parce qu'il évite le placement de l'enfant puisqu'il se rend régulièrement à son domicile, d'autre part parce qu'il prend en charge les enfants dès la naissance. Il existe depuis bientôt 10 ans et il est regrettable qu'il soit encore si peu connu et qu'il rencontre tant de difficultés financières.

Aliette AUBERT

Meilleure coordination scolaire ?

Que penser de la motion qui demande un « tronc commun » entre la 6e primaire et la 7e au CO, des classes « passerelles » au 10e degré avant l'entrée au Collège ou en apprentissage et un nouvel organe pour mieux coordonner les programmes dans les divers ordres d'enseignement? *René Guidini* craint que le retard de la sélection ne produise un nouveau nivellement par le bas, observe qu'il existe déjà suffisamment de commissions au sein du Département de l'instruction publique pour étudier les problèmes, souligne que ce qui manque par contre « c'est le désir du chef du Département d'assumer son rôle de direction ».

Quant à la formation permanente des adultes et aux « unités capitalisables » de Mme Braun, M. Guidini fait remarquer que M. Claude Ferrero avait présidé pendant 8 ans une commission de la formation permanente, que les chômeurs dont la motionnaire fait état ne demandent pas des cours de recyclage mais des ateliers officiels, et que beaucoup de problèmes dans ce dernier domaine doivent être réglés par les partenaires sociaux. Au surplus, les motionnaires ont-elles chiffré les coûts de tous ces « troncs communs » et « ponts » nouveaux?

A propos de cytologie

Le 6 juin 1978, la « Tribune socialiste genevoise » a fait paraître le texte suivant:

LES LIBÉRAUX APPELLENT AU BOYCOTT DU CENTRE DE CYTOLOGIE

C'est à la suite d'une lettre-circulaire qu'un député-médecin président du groupement des gynécologues a adressée à ses confrères, lettre qui invite purement et simplement les gynécologues genevois à boycotter le Centre de cytologie de l'Hôpital cantonal et à confier les analyses au laboratoire privé « Clinica » qui a des ennuis de trésorerie, qu'Amélia Christinat a interpellé le Conseil d'Etat.

Consciente que le laboratoire de cytologie cantonal fonctionne parfaitement bien depuis quinze ans, avec

CAISSE D'EPARGNE GENEVE 1816
aussi votre banque commerciale

sa documentation complète et qu'il est indispensable à la santé des femmes de notre canton, notre camarade a notamment demandé: quel avenir a le laboratoire cantonal si l'appel du président des gynécologues est suivi par ses collègues ?

Pour certains médecins, l'argent passe-t-il avant la lutte contre le cancer ?

Les propos tenus par Mme Christinat au Grand Conseil appellent le commentaire suivant:

Les accusations de ce député trahissent les objectifs de la gauche genevoise qui, sans l'avouer franchement, cherche à promouvoir une médecine collectiviste. Elle s'efforce donc de discréditer, au préalable, les libres praticiens, dont la population est généralement satisfaite, sans hésiter sur le choix des moyens: présentation du corps médical comme une horde d'exploiteurs sans scrupules, citations tronquées et falsifiées par séparation de leur contexte, et j'en passe. Mme Christinat s'est livrée, dans le cadre de cette guerre qu'elle nous annonçait tout haut dans notre séance du 20 janvier, à une démonstration brillante mais qui fait planer un doute sur son honnêteté intellectuelle. En outre, en s'emparant, à des fins politiques, d'un conflit déclenché par la pratique tarifaire du Centre de cytologie, elle a montré comment la gauche s'y prendrait, si l'occasion lui en était donnée, pour éliminer la médecine indépendante. Accuser les médecins qui s'opposent à l'étatisation de poursuivre des buts étroitement corporatistes, c'est vraiment se moquer de l'intérêt bien compris de la population, qui n'a rien de bon à attendre d'une fonctionnarisation de la médecine.

Pour répondre à ces attaques et amener le Conseil d'Etat à préciser sa position, M. Henri Voegeli, député libéral a déposé le 16 juin une demande d'interpellation sur les points suivants:

1. Un laboratoire privé de cyto-pathologie a été créé en mars 1977 à Genève. Il est dirigé par un spécialiste qui fut longtemps le principal collaborateur du directeur du centre officiel. Il s'y fit connaître par son exceptionnelle sûreté de jugement. Beaucoup de médecins, praticiens et hospitaliers, tinrent à conserver sa collaboration après qu'il eut quitté le service de l'Etat. Les demandes d'examens affluèrent à son laboratoire, donnant la mesure de la confiance placée en lui. Certes, celles qui s'adressaient au centre officiel diminuèrent, toutefois sans préjudice pour lui car il est subventionné et ne dépend pas de la facturation de ses prestations; il conserve l'exclusivité des nombreux examens demandés à l'Hôpital cantonal et l'accomplissement de ses tâches universitaires de recherche et d'enseignement devrait bénéficier d'un certain fléchissement d'une activité de routine dont l'ampleur a souvent inquiété son directeur lui-même. Le 1er septembre 1977, le Centre de cytologie baissait massivement ses tarifs, ce qui entraînait pour le laboratoire privé, où ils ne couvriraient pas le prix coûtant, de sérieuses difficultés. Pour empêcher que ce dernier ne soit contraint de cesser son activité, je recommandait à mes confrères, par une lettre datée du 6 janvier 1978, de le soutenir dans toute la mesure du possible. Cette intervention n'a pas eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre de ses utilisateurs, qui a passé de 50 gynécologues en décembre 1977 à 54 aujourd'hui, mais lui a permis, comme je le demandais, de ventiler sa facturation. C'est surtout grâce à une gestion très rationnelle, basée sur l'emploi d'un ordinateur, que sa situation a pu être rétablie. Il n'est pas juste de parler ainsi de boycottage.

2. Le Registre genevois des tumeurs est une institution qui permet d'étudier l'incidence des divers cancers dans notre population mais qui n'a aucune influence directe sur le traitement de ce fléau. Il n'en existe ni à Zurich, principale ville universitaire de notre pays, ni à Bâle ou à Berne, ce qui ne signifie pas que les cancéreux y soient moins bien soignés que chez nous. Le Registre genevois a l'appui du corps médical, qui a reconnu son utilité et le laboratoire privé lui notifie régulièrement, avec le consentement écrit des médecins traitants, les cas dont ses statuts prévoient l'enregistrement. Il n'existe pas un seul médecin qui se soit opposé à une telle notification. Dans ces conditions, il est faux de dire que le fonctionnement du Registre genevois des tumeurs est entravé par un refus de collaboration de la part des médecins.

3. C'est à la haute qualité de ses prestations que le laboratoire privé doit son succès. En outre, la collaboration que les médecins, sans qu'ils en aient l'obligation, apportent au Registre des tumeurs démontre à l'évidence l'importance qu'ils attachent au bon fonctionnement des institutions de santé publique. La collaboration du corps médical avec un laboratoire privé de cyto-pathologie ne met pas en danger la santé publique.

4. Le bruit a couru que des médecins ont des intérêts financiers dans le laboratoire privé, ce qui est inexact et a conduit son directeur à demander la levée du secret bancaire pour prouver clairement ses sources de financement.

5. Ni le corps médical ni le directeur du laboratoire privé ne mettant d'obstacle à la transmission des données nécessaires au bon fonctionnement du Registre genevois des tumeurs, rien ne s'oppose à une bonne collaboration si le directeur du Registre le désire. ■

VW AUDI NSU
PORSCHE CHRYSLER
entretien diagnostique réparations
• par un personnel hautement qualifié
• avec un équipement technique perfectionné pour votre sécurité et votre satisfaction

AMAG
GENÈVE
Route du Pont-Butin
Tél. (022) 92 34 11

Vous fumez le HAVANE consultez
Davidoff
2, rue de Rive GENÈVE
Tél. 28 90 41
Ouvert tous les jours ainsi que les dimanches et jours fériés.

Bureau fiduciaire
H. HESS
comptable diplômé
Tenue de comptabilité
Bilan - Révisions - Fiscalité
Travail soigné.
Téléphone (022) 21 40 33.

J.E. PERRET & Cie
Entreprise de maçonnerie et travaux publics
17, rue Daniel-Gevril
Tél. 42 00 30
Carouge - Genève

H. Etter
couleurs et vernis
DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES
BATIMENT — INDUSTRIE
PEINTURES POUR PISCINES — PEINTURES POUR SOLS
Crépis synthétiques et diverses spécialités
Rue de Montchoisy 74 GENÈVE Tél. 35 96 42 - 48 50 97

Siegrist

dernières nouveautés de la saison
le spécialiste du Cashmere
pour dames et messieurs
chemises sur mesure

CHEMISIERS 19, rue du Rhône

Messerli

Entreprise générale de nettoyages
Organisation d'entretien de bureaux
● Nettoyage des façades ● Nettoyage de tapis, moquettes et meubles rembourrés ● Travaux de teinturerie ● Travaux de parqueterie, ponçage et imprégnation ● Traitement tous genres de sols ● Fourniture et pose de moquettes, plastiques et papiers peints ● Fourniture et pose de tentures murales, rideaux et textiles sur papier
19A Avenue Dumas - Genève
47 33 77

R. GAUTHEY et Fils
Succ. de TÉROND, GUILLOUX & GAUTHEY
— Agence immobilière assurances —
12, rue de la Corraterie — 1204 Genève — Tél. 21 52 11

Votre fleuriste dans tous les cas,
pour tous les genres
fleurs
Verdaine
8, rue Verdaine - Genève
Tél. (022) 21 05 99 - 28 21 88

HELVETIA INCENDIE St-GALL
Pierre Gras
Agent général
18, bd Georges-Favon
Tél. 29 22 11 — 1211 GENÈVE 11

GÉRARD BAEZNER et Cie
Succ. de RENÉ BAEZNER, M. et G. BAEZNER
GÉRANCE IMMOBILIÈRE
23, quai des Bergues - 1201 GENÈVE Tél. 32 55 51

RÉGIE DU CENTRE
8, RUE DE LA MADELEINE TÉLÉPHONE: 21 65 57/56
• placements hypothécaires • financements
• gérance d'immeubles • assurances

Grand Conseil

A propos de Creys-Malville

Nous partageons le regret et l'avis du Conseil d'Etat sur les rapports de voisinage qui auraient dû commander aux autorités françaises une information préalable complète et apaisante à l'adresse de la Suisse et de Genève.

Il en va, dans un enjeu qui dépasse la seule sphère nationale, d'un sens de la solidarité européenne.

Mais on aurait voulu que certains qui se sont émus ici en exprimant notamment ce point de vue, affichent le même sens de la solidarité européenne, de la communauté de destin, à propos de la participation à l'augmentation du capital de la Société du Tunnel du Mont-Blanc.

Je ne peux pas comprendre les esprits à tiroirs qui sont Européens lorsque cela flatte leurs préférences et n'ont cure de l'esprit européen lorsque cela les gêne. Il faut avoir vraiment une vision fragmentée à moins qu'il n'y ait finalement, chez certains, moins de sincérité qu'on ne croyait et plus de ruse politicienne qu'il n'y paraît.

Nous sommes aussi d'accord avec le rapport de CEDOS pour penser que tous les problèmes du surgénérateur ne sont pas résolus aussi bien que semblent le croire les autorités françaises. Le fait, relevé par le Conseil fédéral, qu'une Commission royale anglaise de très haut niveau recommande l'attente dans ce domaine des surgénérateurs est troublant.

L'augmentation du risque de vol du plutonium avec possibilités pour les voleurs de fabriquer des bombes, est également troublante comme l'est la nécessité d'augmenter sans doute la surveillance d'un appareil policier.

Le Groupe de Bellerive a exprimé ces troubles. Assurément aurait-on désiré que Creys-Malville concentre d'abord un volume d'énergie plus modeste. Mais tout cela ne doit pas nous rendre trop angoissés. D'ailleurs cette angoisse du nucléaire a quelque chose de mal saisi et trahit un manque de confiance qui dépasse largement ce domaine.

J'ai distingué entre les centrales normales et les surgénérateurs, mais n'oublions pas que le nucléaire en général est une chose avec laquelle nous vivons et dont nous vivons. Comme le faisait remarquer un conseiller aux Etats genevois à Berne récemment, le Palais fédéral lui-même est éclairé en partie au nucléaire !

Mais revenons à Creys-Malville.

Là aussi soulignons la conviction du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat que les procédures d'autorisations françaises ont été sévères et que les mesures de sécurité seront considérables.

Il semble bien que l'on puisse dire que le risque pour la population genevoise est infime, quasi inexistant.

N'agitons donc pas l'image d'un cataclysme nucléaire prêt à nous engloutir.

Relevons aussi, qu'à défaut d'informer préalablement Berne et Genève, les Français ont bien réagi aux demandes d'explications et du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Ils ont accueilli les experts fédéraux, ils ont informé les autorités genevoises dans le cadre des instances de contacts régionaux. Voilà qui démontre que l'on obtient quelque chose de cette manière en entretenant de bonnes relations personnelles.

Espérons qu'il en sera toujours ainsi, malgré l'épisode du Tunnel du Mont-Blanc. ▶

Merci à tous ceux et à toutes celles qui ont déjà réglé leur abonnement à l'Opinion libérale qui, rappelons-le, n'est que de 20 fr. par an.

A ceux qui ne l'auraient pas encore fait, nous leur serions reconnaissants de bien vouloir effectuer leur versement d'ici au 1er septembre. Ils s'éviteront, et nous de même, le désagrément de recevoir un mot de rappel. Merci d'y penser !

La Rédaction

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES
Emile GUBLER et Bernard ZUFFEREY
Experts-comptables diplômés
6, rue Bonivard - 1201 Genève - Tél. 32 88 00
Révisions et expertises comptables - Gestion et administration de sociétés - Assainissements et liquidations - Conseils d'entreprise.
SERVICES PERSONNALISÉS

Relativement rassurés, nous ne pensons pas moins qu'il faudrait rester attentif à ce qui se passe à Creys-Malville. Il faudrait obtenir des informations et des garanties en cas d'évolution de la situation. Obtenir l'assurance, par exemple, que d'autres centrales ne se grefferont pas sur le même site, hypothèse théorique évoquée par les documents français.

Restons attentifs ai-je dit ! Nous avons confiance dans le Conseil d'Etat pour qu'il le soit, dans l'esprit de bon voisinage qui convient. ■

Jacques-Simon EGGLY, député

Mensualisation de l'impôt

Après avoir souligné que le groupe libéral avait pris connaissance avec intérêt du projet soumis par le Conseil d'Etat, M. Gilbert Coutau a souligné ce qui suit :

Nous reconnaissons le coût très élevé du système de perception actuel, soit à cause du taux de l'escompte, soit à cause des emprunts de liquidités qui restent nécessaires. Nous admettons aussi que le système actuel crée certaines inégalités en raison de la diversité des dates d'envoi des borderaux et donc des dates de versement.

Dès lors nous saluons l'idée d'alléger le coût de perception des impôts qui permettra de réduire d'autant le déficit de l'Etat sans s'engager dans l'immédiat dans une révision générale de la loi fiscale.

Nous tenons toutefois à exprimer trois remarques:

1. L'économie réalisée par l'Etat, il ne faut pas se le cacher, imposera financièrement une charge globale correspondante aux contribuables.

2. Ce que nous craignons davantage ce sont les charges administratives qui en découleront pour l'Etat d'une part, mais surtout pour les contribuables et plus particulièrement pour certains d'entre eux. Si le fractionnement de l'impôt en 9 mensualités égales peut être favorable pour les salariés dont les rentrées tombent régulièrement tout au long de l'année, il peut être au contraire extrêmement gênant pour d'autres dont les revenus s'échelonnent de façon très irrégulière: indépendants, commerçants, artisans, agriculteurs, viticulteurs, certains rentiers, entreprises, etc. Les problèmes de liquidités de l'Etat pourraient alors être reportés de façon parfaitement inéquitable sur ces catégories de contribuables.

D'ailleurs, même pour les salariés, les recettes ne sont pas toujours réparties régulièrement au cours de l'année et surtout leurs dépenses sont souvent très variables d'un mois à l'autre.

Dans ces conditions, la charge mensuelle de l'impôt pourrait entraîner des rigueurs excessives qu'il convient d'éviter. Il serait tout de même paradoxal d'obliger tel contribuable à s'endetter à court terme pour qu'il puisse effectuer son versement mensuel au fisc, faute de disponibilités immédiates.

Nous demandons donc à la commission d'examiner attentivement les possibilités d'assouplissement du système, voire de versements non plus mensuels, mais trimestriels, selon le même mécanisme provisionnel qui nous est proposé.

3. Enfin, il faudra prêter une attention particulière aux effets de cette modification sur le rendement de l'impôt ecclésiastique.

Ceci dit, je répète l'appui que le groupe libéral apporte au système lui-même, dont il convient d'écarter les rigueurs et qui ne devrait pourtant pas constituer un pas décisif vers l'impôt généralisé à la source au principe duquel nous restons opposés. ■

Réponse à la question de la page une

L'architecte de la Tour de Rieu est M. Luisoni, député socialiste, celui-là même qui s'est opposé au Grand Conseil au plan d'aménagement du quartier qui prévoyait des maisons de six étages maximum, et qui est le « donneur de leçons » numéro un au Parlement cantonal en matière d'architecture !

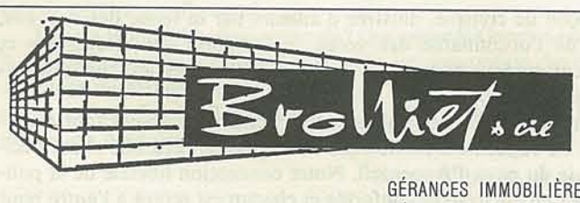

GÉRANCES IMMOBILIÈRES
GÉRANCES DE FORTUNES
PROMOTIONS IMMOBILIÈRES - ACHAT - VENTE - TRANSFORMATIONS - ASSURANCES
23, quai des Bergues - GENÈVE - Tél. (022) 31 38 00 - Télex 23 337

René Rey Mermier
TAILLEUR
DAMES ET MESSIEURS
Rue de la Cité 19
1204 GENÈVE
Téléph. (022) 21 63 09

Entreprise Carletti
Maçonnerie
Gypserie
Peinture
Rue Marziano 41
1227 ACACIAS
Tél. 42 22 25

Laver et sécher le linge avec Miele

Eau-chaude chauffage avec cipag

Les puissants aspirateurs Miele

EXPOSITION
André Maréchal
2, avenue de Chamonix Genève
Téléphone 022 / 35 56 36
Votre distributeur toujours prêt à vous servir

Laver la vaisselle avec Miele

14, rue Caroline
1211 Genève 24
Tél. (022) 43 11 63
20, rue Caroline
Tél. (022) 43 67 66
Imprimerie offset
Photocopies
SERVICE RAPIDE OFFSET SA

Créations graphiques
Composition
Impression instantanée de documents prêts à la reproduction
Impressions d'enveloppes
Centre de publicité directe

PRÉVENTION · EXTINCTION
MATÉRIEL INCENDIE - SPRINKLER
EXTINCTEURS
45, rte des Acacias 1211 GENÈVE 26 Tél. 022/42 18 18
Agents dans toute la Suisse

Décoration
Architecture d'intérieur
R.-TH. BARMETTLER
Créateur & Fabricant
ATELIER · EXPOSITION · BUREAU
14, ch. du Foron 1226 Thônex - Genève
022 / 49 46 11

BG
C. Balestra
A. Galiotto & Cie
Chauffage - Ventilation - Dépannage 24-24
Installation - Maintenance d'installation
5, rue Amat - 1211 Genève 21 - Tél. 32 18 90

SAPA-SAPABAT

Tous produits bitumineux pour la route et le bâtiment
12, rue Baylon
La Praille
1227 Carouge
Tél. 43 57 50

Le spécialiste du linge
de maison
et de la literie

A. GRAS

COUTANCE 5 GENÈVE
Tél. 32 64 64

William RUFI

Comptable
diplôme fédéral
Expert-comptable
Fiduciaire
et comptabilité
Bilans - Impôts
Conseils

13, route de Meyrin
1202 Genève
Téléphone 45 39 91

Roland BERTHOUD
Tapissier-Décorateur
18, rue Gautier
Tél. 31 22 41

Rideaux
Literie
Moquette
Meubles de style
Réfection

CONSEILLERS D'ENTREPRISES
FIDUCIAIRE
Surdez
TOUS MANDATS FIDUCIAIRES

LAUSANNE
Rue de Bourg 8
Tél. 021/20 45 41

GENÈVE
Rue de l'Athénée 22
Tél. 022/46 14 12

MERCEDES-BENZ
280 SLC

Emil Frey SA
aux Acacias
1211 Genève 24, Tél. 022 / 42 10 10

Un investissement sûr

une pharmacie?

Pharmacie des Acacias
René GUIDINI
Pharmacien
8, route des Acacias
1227 Genève Tél. 42 97 30

votre pharmacie!

progim sa

agence immobilière
vente - achat
M. ESCOFFIER
19-21, place du Marché
1227 Carouge - Tél. 42 97 40

menuiserie - charpente
façades bois - métal
pavillons préfabriqués
20, fontenette (022) 42 01 20
1227 CAROUGE / GE

barro + cie

Pour vos fournitures de bureau
vos cadeaux d'entreprise
vos cartes de visite
Consultez

Brachard

à la Corraterie

Magasin ouvert tous les jours sans interruption de 8 h. 30 à 18 h. 30
Catalogue sur demande

10, Corraterie Tél. 28 60 55

Interpresse

Une belle leçon de civisme pour les libéraux de Chêne-Bougeries

Une forte délégation de l'Association libérale de Chêne-Bougeries s'est rendue à la Landsgemeinde d'Appenzell-Rhodes-Intérieures. Félicitons son comité pour cette heureuse initiative et pour son excellente organisation.

Départ matinal samedi 29 avril pour les lève-tôt, départ dans l'après-midi pour ceux que retenait leur travail. Les premiers eurent le temps de visiter la petite ville — ou est-ce un grand village? — d'Appenzell. Tous les participants et leurs familles se retrouvèrent à l'hôtel de Jakobsbad, en pleine campagne et à un quart d'heure en train de la ville.

Dimanche 30 avril, la journée de la Landsgemeinde s'est ouverte par un culte solennel à la cathédrale. Nombreux sont ceux qui s'y rendirent et ils ne sont pas près d'oublier cette heure de haute envolée religieuse et civique. L'évêque de Saint-Gall présidait la cérémonie. L'assistance était nombreuse: autorités cantonales, communales, judiciaires, délégations des « Rhodes » (cercles) avec leurs grandes bannières portées par des hommes en costumes et uniformes de style « Suisse à l'étranger », délégué du Conseil fédéral. Ce premier acte de la Landsgemeinde donnait à cette institution une grandeur et une portée auxquelles chacun fut sensible.

Les autorités défilèrent ensuite à travers la ville abondamment décorée de drapeaux et d'oriflammes pour parvenir à la place de la Landsgemeinde. Ordonnance parfaite pour maintenir une foule très nombreuse et réserver la partie centrale à l'estrade des autorités et aux citoyens votants.

Le public venait de tous les cantons voisins et du reste de la Suisse. Nous y avons retrouvé maintes figures amies de Genève. Il fut procédé au renouvellement du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et de quelques grands commis: police, œuvres sociales. On a voté le budget et à ce propos il faut relever la malicieuse remarque du Landammann qui, heureux de présenter un budget équilibré, tenait à faire passer cependant son canton pour un état pauvre car: « ...cela offre de nombreux avantages ». Le conseiller fédéral Honegger eut un fin sourire.

Une discussion animée aboutit au refus d'un projet du gouvernement de « protéger » un vallon perdu au pied du Säntis. Refus également de créer une place de tir dans ce même vallon. Le peuple appenzellois a préféré sa liberté aux perspectives protectrices et subventionnées de ses autorités.

Belle leçon de civisme, illustrée d'ailleurs par la tenue des citoyens, le respect de l'ordonnante des votes, la franchise des discussions et l'attachement évident et profond à l'une des formes les plus authentiques de notre démocratie.

L'importance des sujets traités et leur actualité enlèvent tout caractère désuet ou vaguement folklorique. Nous avons vécu une phase décisive de la vie du pays d'Appenzell. Notre conception libérale de la politique suisse s'en est trouvée confortée et chacun est rentré à l'autre bout de la Suisse enrichi par cette belle journée.

Augustin LOMBARD

La vie du Parti

● Réunie en Assemblée générale à l'école de Meyrin-Village, l'Association libérale de Meyrin-Cointrin a entendu un exposé de M. Pierre Wellhauser, conseiller d'Etat, sur les problèmes du logement dans les communes suburbaines. En présence de plusieurs députés au Grand Conseil, elle a débattu des perspectives de liaisons autoroutières entre Genève et la France. Elle a procédé en outre au renouvellement de son bureau, en nommant comme président M. Serge Dériaz, élu à l'unanimité et sans abstention, et a rendu hommage au travail de Mme Janine Magnin-Vichet, récemment élue présidente du Conseil municipal.

● *Le même soir, l'Association libérale du Grand-Saconnex avait organisé un débat public avec les députés libéraux qui ont déposé un projet de loi sur les « Réformes scolaires ». L'assistance, où l'on remarquait de très nombreux enseignants, eut tout le loisir d'interroger les auteurs du projet que certains ont accusé de « vouloir scléroser l'enseignement ». Ils ont déclaré vouloir modifier certains aspects de leur projet initial, sans rien déroger à leur intention fondamentale qui est d'exiger une information complète pour les parents et le Grand Conseil sur ce qui reste trop souvent une affaire de spécialistes.*

● Le Comité central du Parti s'est réuni le 8 juin pour débattre de la prochaine votation fédérale du 24 septembre sur le Jura. Il a entendu un exposé de M. Jacques-Simon Eggly, député, qui fut secrétaire de la Commission fédérale des bons offices, ainsi que quelques remarques de M. Olivier Reverdin, conseiller aux Etats, de Mme Bauer-Lagier et de M. André Gautier, conseillers nationaux. C'est à l'unanimité, moins une opposition et une abstention, que le Comité central recommande de voter OUI le 24 septembre aux modifications constitutionnelles requises pour permettre la reconnaissance du canton du Jura. (Nous reviendrons à la fin de l'été sur cette importante question.)

● *L'affiche libérale pour la votation fédérale du 28 mai a eu du succès. Un garçon de dix ans est même venu au Parti en demander une pour sa classe, parce qu'il l'a trouvait « sympa »... Quant au répondeur automatique, il a enregistré plus de deux cents appels dans les deux jours précédant l'ouverture du scrutin.*

Des livres...

La Romandie n'existe pas

La galerie des portraits cantonaux commencée par Alain Pichard dans « Vingt Suisses à découvrir » se complète aujourd'hui par ceux des six cantons romands. Six, eh oui! Le Jura est maintenant parmi ses pairs, dans un chapitre qui est sans doute le meilleur du livre. En traitant ces figures très proches de ses lecteurs, le portraitiste se lançait dans un exercice plus difficile qu'il n'avait fait avec la Suisse alémanique. Il s'en tire honorablement. En quelque vingt pages par canton, il tire les grandes lignes de l'histoire et de la politique, des grands problèmes de l'heure et des difficultés de toujours. Chacun y trouvera des précisions et des élargissements à l'idée intérieure qu'il se fait des cantons voisins. Le talent et le sérieux indiscutables de l'auteur en feront une lecture certainement enrichissante.

Malheureusement, la vie manque un peu à ces toiles qui se ressentent des habitudes journalistiques de l'auteur. L'« esprit cantonal » dont on ne peut nier la réalité profonde qui donne tout son sens au fédéralisme des « welches » s'efface souvent au fil de ces pages trop courtes pour le laisser s'exprimer.

Le lecteur curieux de plus profondes subtilités pourrait être déçu. En revanche, pour qui connaît mal notre vie francophone, ce livre sera une vraie mine. Aussi, on se demande si M. Pichard n'aurait pas mieux fait de l'éditer en allemand.

Mais la Romandie, dans tout cela? Que pense le Genevois du Valaisan, le Neuchâtelois du Vaudois? Que sont les concordats, les conférences des chefs de Départements? A force de n'en pas parler, on finirait par croire qu'en effet, la Romandie n'existe pas. A détailler si bien les six arbres, on perd de vue la forêt... ou plutôt le bosquet.

C.-A. FAVROD-COUNE

Alain Pichard, *La Romandie n'existe pas.* Editions 24 heures Lausanne. 128 pages, Fr. 29.— jusqu'au 31 juillet.

GARAGE DE L'ATHÉNÉE

122, ROUTE DE MEYRIN

1216 COINTRIN - GENEVE

Tél. (022) 96 00 44

FIDUMANDAT

Cie fiduciaire et mandataire SA

5, rue de la Fontaine - Genève

BILANS - RÉVISIONS - CONTRÔLES

Tél. (022) 28 48 04 et 28 48 16

Avec les compliments de

COLLET

JOAILLIERS - HORLOGERS - ORFÈVRES

A GENÈVE DEPUIS 1792

LASSER DÉCORATEUR 28 GD-RUE

Etudes et réalisations d'architecture d'intérieur

Genève Tél. 21 42 77

LOGEMENT - OÙ EN

Voici les principaux passages du discours prononcé le 23 mai dernier devant l'Assemblée générale de la Chambre genevoise immobilière, par M. Pierre Wellhauser, conseiller d'Etat.

Les données suivantes sont révélatrices de certaines tendances: par exemple, de 1969 à 1977, le parc des logements du canton de Genève a augmenté de 30 000 appartements, dont 20 800 ont été réalisés grâce aux lois d'encouragement à la construction, soit les 2/3 de la production. Il est également intéressant de connaître le rapport entre le loyer annuel des logements occupés et le revenu familial des locataires bénéficiaires de logements subventionnés.

On constate tout d'abord que près de la moitié des logements concernés ont un loyer annuel, sans charges, se situant entre 3000 et 6000 fr.

Il est également intéressant de savoir que le cinquième desdits logements a des loyers annuels supérieurs à 6000 fr. Par contre, le tiers se situe à des loyers annuels n'atteignant pas un plafond locatif de 3000 fr. Quant au revenu familial, on peut vérifier que près de la moitié des occupants de logement soumis au contrôle a un revenu brut familial se situant entre 30 000 et 50 000 fr. Il faut également remarquer que près de 20% des familles déclarent un revenu brut de plus de 50 000 fr.

Ces constatations corroborent les résultats de l'étude entreprise par le Conseil d'Etat en vue de connaître le taux d'effort des locataires genevois habitant des immeubles HBM et HLM. A cette occasion, on a pu vérifier que 74% des locataires consacrent moins de 15% de leurs revenus bruts à leur loyer de base, et que 42% y consacrent moins de 10%. Les efforts du Conseil d'Etat pour mettre sur le marché des logements à loyer modique, grâce aux lois d'aide à la construction, ont été donc un succès.

Par conséquent, il faut le dire, s'il y a un problème, ce n'est pas aujourd'hui au niveau de la situation économique du locataire, et il faut rappeler ici que l'ensemble de la collectivité contribue fiscalement à l'effort qui est fait et dont bénéficie une partie de la population.

Les vrais problèmes sont d'ordre politique. Quant à l'interventionnisme de l'Etat, certains souhaitent engager celui-ci dans la voie du dirigisme. En effet, certains milieux souhaitent transformer radicalement la nature d'un secteur important de l'investissement immobilier, le logement. Ils désirent que celui-ci échappe à l'économie de marché pour devenir une prestation due par la collectivité. Chacun connaît les tergiversations qui ont suscité au Parlement l'initiative du « rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement ».

Il en est ressorti une loi d'application mal ficelée, au sujet de laquelle un député a fait le commentaire suivant: « Elle contient des choses bonnes et nouvelles, malheureusement les choses bonnes ne sont pas nouvelles et les choses nouvelles ne sont pas bonnes ».

Il faut entendre par là que les nouvelles dispositions législatives ne font que reprendre celles déjà existantes en matière de construction de logements sociaux et de protection des locataires, mais qu'en revanche elles comportent une extension du droit d'expropriation.

Il y a donc lieu de tenir compte de l'environnement dans lequel évolue l'immobilier.

D'une part, pression administrative de l'Etat, qui s'ingère de droit dans le marché, d'autre part, recherche d'un équilibre du marché immobilier en fonction de la demande qui reste vive, sectorielle, en fait 10 063 demandes en 1977. Il se confirme par exemple que les plus forts pourcentages se manifestent pour les types de logements où le taux de vacance est le plus bas.

Enfin, une nécessaire prospective permet d'évaluer de nouveaux besoins d'ici cinq à huit ans, en fonction de la vague démographique qui aborde les classes secondaires et qui déferlera sur le marché du logement d'ici un lustre.

Faudra-t-il donc renforcer l'interventionnisme ? L'Etat n'est-il finalement pas intervenu pour combler une certaine défaillance de l'économie privée qui s'était tournée vers des marchés plus intéressants en vertu d'un rythme économique nouveau, rapide, excité par une conjoncture dont les excès devaient devenir néfastes et engendrer une inflation pernicieuse ?

On peut dire aussi que le secteur immobilier privé fixera les limites de l'intervention de l'Etat dans la mesure où son dynamisme économique couvrira l'ensemble des besoins, assurera un équilibre entre l'offre et la demande, quelle que soit l'exigence des classes sociales.

Peut-on continuer une politique qui alourdit les charges financières de l'Etat, et, par voie de conséquence, des contribuables, qui institue un charabia administratif, qui décourage les promoteurs, qui place le locataire dans un labyrinthe de démarches et de requêtes qui prennent l'allure d'un curieux jeu de société ?

On ne saurait en effet poursuivre dans cette voie; il est temps de définir une politique pour demain.

Une politique pour demain

Actuellement, nul ne conteste plus la nécessité de la concertation entre économie privée et publique, même si le rôle et la subordination de l'économie face à l'Etat a toujours suscité et suscitera encore de grands débats.

La position qui sera prise ici veut éviter toute vaine polémique de critique à fondement idéologique. Le bonheur d'un individu et son épanouissement étant directement proportionnels aux normes quantitatives et qualitatives de son logement, il paraît plus utile de s'interroger pour savoir comment, dans le cadre de l'économie actuelle du marché, l'Etat pourrait contribuer à l'efficacité de solutions respectant des limites qui ne doivent ni gêner, ni décourager l'initiative privée.

Mais le marché des logements étant autant social qu'économique, il y aura lieu de mieux concevoir l'intervention de l'Etat dans le sens défini par François Perroux, dans son ouvrage « Le Capitalisme »: viser à coordonner des ensembles de production dont le marché et le prix ne suffisent plus à concilier les intérêts contraires.

En premier lieu, la Commission de recherche du logement, compte tenu de l'existence d'une communauté d'intérêt, devra devenir l'instrument de gestion susceptible d'indiquer un état de la situation ainsi que des besoins potentiels.

La prévision, partant d'hypothèses, devrait conduire à la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande pour limiter en quelque sorte les à-coups conjoncturels, que la poussée soit positive ou négative.

Il s'agit bien finalement de déterminer les actions qui pourraient être proposées à l'avenir pour améilorer la qualité des prestations des responsables de l'offre de logements et d'habitations, tout en facilitant l'exercice de leur profession, ceci à la lumière de nouvelles situations.

En second lieu, il faut innover.

D'abord en mettant en place un système qui allégera les formalités administratives. Puis l'Etat doit s'engager résolument dans une politique d'aide personnalisée.

L'aide à la personne plutôt qu'à la pierre deviendra l'objectif futur. Cette technique moderne fera disparaître moult inconvénients.

Tout d'abord, au niveau de la promotion immobilère, l'Etat agira par disposition d'exonération fiscale sur une durée contractuelle, durant laquelle les loyers seront soumis à surveillance.

Les locataires bénéficiaires pourront, si le revenu familial est insuffisant, bénéficier d'allocations de comblement, celles-ci diminuant proportionnellement à l'amélioration et à l'augmentation du revenu. On éliminera ainsi l'inconvénient et la complication administrative du régime de surtaxe, la résiliation de baux et la signification de congés pour dépassement des normes de sortie.

Les communes genevoises y gagneront en stabilité démographique et en prestations fiscales, l'augmentation d'un revenu ayant pour corollaire une croissance de production fiscale. Le système actuel des congés provoque des mouvements migratoires intercommunaux importants et une fixation de revenu de l'impôt communal, en fait, une forme d'appauvrissement.

L'accession à la propriété par étage sera le deuxième volet de la politique du logement. Rappelons, à ce sujet, qu'au mois de janvier, le Conseil fédéral a modifié son ordonnance du 20 août 1975 pour rendre plus attractif l'encouragement à l'accession à la propriété.

EST-ON À GENÈVE ?

Interpresse

La notion d'assimiler son habitat à sa propriété est, de nos jours, plus ressentie qu'on peut l'imaginer. J'ai vérifié moi-même, lors de l'exercice de mon mandat de maire de la ville d'Onex, combien le besoin était ressenti; j'ai aussi, très souvent, reçu certains de mes concitoyens qui voulaient savoir qu'elles étaient les moyens et les facilités pour accéder à la propriété d'un logement.

En fait, l'individu fait un choix économique qu'il estime rationnel, et optera de plus en plus pour l'acquisition d'un logement servant d'habitation permanente.

On est ici dans l'analyse du comportement du consommateur: cette mutation sociale a des conséquences économiques et financières.

Tout d'abord, si l'on tient compte de la répartition économique des trois secteurs, primaire, secondaire et tertiaire, force est de constater la part importante du secteur tertiaire. Sa composition socio-économique la place sur l'échelle des revenus sur les niveaux dits moyens/supérieurs.

Apanage de notre société, les cadres y jouent un rôle déterminant et leurs revenus les autorisent à caresser l'ambition de devenir propriétaires.

Comment acquérir son logement?

Le premier problème soulevé se rapporte à la phase du préfinancement ou, en d'autres termes, à celle de la période de constitution de l'apport initial. La fixation de ce montant est particulièrement délicate, tant il est vrai qu'il ne fait aucun doute que pour promouvoir la propriété du logement individuel, il faut parallèlement mettre à disposition des acquéreurs les capitaux qui leur font en général défaut.

Cette aide se manifeste principalement par l'octroi de prêts hypothécaires et de crédits personnels; toutefois, la charge financière occasionnée par le service de la dette ne saurait excéder des limites supportables.

Il faudra donc aider l'individu à se constituer le capital de base nécessaire à l'achat de son logement. Des moyens tels que l'épargne-logement devraient retenir l'attention.

Permettez-moi, à ce sujet, de citer quelques lignes de l'excellent ouvrage de M. Christian Rey, « La problématique du logement »: « La capacité contributive actuelle d'un acquéreur potentiel d'un logement est déterminée par son comportement au cours des années qui ont précédé la décision d'acquérir un logement. Il faudrait, durant cette période, inciter le particulier à capitaliser d'abord, à orienter son avoir dans la direction ensuite. En d'autres termes, on assistera à une période de capitalisation, qui est une condition nécessaire, mais insuffisante, à l'acquisition d'un logement. En effet, pour constituer un capital, il faut tout d'abord que l'individu le puisse et le désire. Mais cela n'est pas suffisant, car rien n'indique encore que ce capital sera investi dans un logement. Cela indique clairement qu'à l'avenir on devra mettre au point des mécanismes suscitant une épargne orientée plus directement vers le logement, si l'on veut intensifier l'accession à la propriété de logements. »

La Commission de recherche sur le logement s'est fixé également comme but de dynamiser et d'actualiser l'épargne-logement.

Enfin, une politique de prêt, soumise à un plafond de ressources doit être développée en relation avec le système d'allocation personnalisée afin de ne pas créer, avec le temps, des rentes de situation qui seraient incomparables avec les buts poursuivis et la notion de justice sociale recherchée.

Quand on sait que, dans les pays qui nous entourent, la part des revenus consacrée au remboursement des emprunts souscrits atteint 30% des revenus des ménages intéressés, on peut deviner les possibilités qui se présentent et, avec un peu d'imagination et de volonté faire demain de l'accession à la propriété la vedette de la politique du logement.

Information objective des locataires

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'impérieuse nécessité d'une bonne information des locataires concernés d'abord, de la population ensuite. Nous avons, en outre, décidé qu'en plus des effets matériels et tangibles tels que la coordination, la concrétisation des mesures prises par l'Etat et les professionnels de l'immobiliser, la levée de certains obstacles administratifs, il y avait lieu d'ouvrir un bureau de consultation pour les locataires. Cet organisme aura pour mission de renseigner sur leurs droits et leurs devoirs les locataires des immeubles subventionnés qui le consulteront. Il convient en effet d'apporter les conseils utiles aux utilisateurs et de se dégager de certaines situations conflictuelles savamment entretenues par quelques trublions poursuivant avant tout des buts politiques et qui trouvent, du reste, appui auprès de certains groupuscules tentant d'engager localement quelques locataires au-delà de la légalité et du respect des clauses contractuelles.

L'Etat entend que les mesures qu'il a édictées et qu'il applique en faveur des locataires des logements subventionnés soient respectées par l'ensemble des partenaires.

Un juste droit à la défense des intérêts s'exerce déjà par la surveillance des prix de la construction et des loyers, comme des limites de revenus des ayants droit.

Ces mesures seront complétées par l'ouverture du bureau de consultation des locataires, qui recevra plaintes et doléances, et demandes de renseignements et qui agira, en premier lieu, comme médiateur entre les parties intéressées.

Je souhaite, à cet égard, trouver un large appui dans vos milieux, le but final étant de décrisper certaines situations qui sont généralement entretenues artificiellement.

Pour conclure, je reste convaincu que l'action de l'Etat en faveur de l'économie immobilière passe d'abord par le dialogue. La répartition des tâches et des responsabilités de ce secteur économique vis-à-vis de l'Etat cantonal servira de manière déterminante à l'organisation à long terme de notre système économique.

Il convient donc de bien réfléchir à la participation dans laquelle il faudra s'engager, notamment aux suites d'interventions étatiques, si l'on veut garder au profit de l'ensemble des partenaires sociaux les effets du libre épanouissement de l'initiative individuelle empreinte de responsabilités. ■

ce qui est bien
tout pour le bureau
baumann-jeanneret
fournitures
systèmes
machines
meubles
architecture d'intérieur
administratif, décoration
GENÈVE 8, Arquebuse Tél. 022 21 52 22
LAUSANNE 1, av. Tissot Tél. 021 20 30 01

Emile Bader et
Hermann Cossali S.A.
Viandes et charcuterie
Repas sur commande
réceptions, etc.
devis sans engagements
Tél. 94 95 29 Plan-les-Ouates

AGENCE IMMOBILIÈRE
PILET
& RENAUD
Vente - achat
Gérance d'immeubles
Bd Georges-Favon 25
Tél. 21 92 44

BLANCHISSERIE DES ORMEAUX
6, place des Ormeaux — Tél. 92 30 44
A PARTIR DE 6 DRAPS
Fr. 1.90 LE DRAP (simple)
NAPPES et CHEMISES
repassage main
SERVICE TRÈS SOIGNÉ
Service à domicile

LOGEMENT

Baisse des taux hypothécaires = baisse des loyers ?

Devant le Grand Conseil, M. Wellhauser devait préciser ce qui suit.

Nous avons dit la difficulté qu'il y avait à pouvoir procéder d'une manière linéaire, et qu'il était, par conséquent, opportun de traiter de cas en cas, compte tenu des conditions contractuelles qui ne sont pas toujours les mêmes, et qui empêchaient une pratique systématique.

Je vous rappellerai qu'après une analyse comptable des divers immeubles concernés, et des revenus déterminant des locataires, le Conseil d'Etat pourra être amené à réduire l'état locatif maximum autorisé, notamment pour les logements dont le loyer à la pièce est le plus élevé.

Le critère qui a été retenu est le critère à la pièce; nous avons prévu trois catégories à l'intérieur desquelles, plus précisément, nous allons procéder à un certain nombre d'adaptations.

La première catégorie concerne les logements au-dessous de 1200 fr. la pièce. Ce sont ceux qui se situent à la limite de la surtaxe. Pour ceux-ci, exceptionnellement, nous allons tout d'abord adapter la provision ; vous savez que cette provision doit être adaptée dès l'instant où elle ne représente pas 1,25% du coût total de la construction. Quant au reste, et compte tenu d'un loyer qui est relativement bon marché, pour cette première catégorie, l'affectation du solde sera versée à 100% à la subvention. Elle viendra donc réalimenter le fonds cantonal du logement déficitaire, actuellement, de quelque 22 millions.

Pour la seconde partie, nous avons fixé le plafond des pièces à 1200 fr. Il y a, évidemment, l'adaptation de la provision pour charge; ensuite, l'affectation du solde se répartira de la façon suivante: 50% à la subvention, donc alimentation du fonds cantonal du logement, et 50% se répercuteront sur l'état locatif par une diminution de loyer.

La troisième catégorie est relative aux logements au-dessus de 1600 fr. La pratique qui sera introduite et appliquée sera la suivante: un tiers de la diminution sera affectée à la subvention, c'est-à-dire au fonds cantonal du logement et les deux tiers, à la diminution de l'état locatif et, par voie de conséquence, du loyer.

Si nous avons procédé de la sorte, c'est que, après une étude qui a été conduite sur les 39 150 logements construits à l'aide des lois d'encouragement à la construction, nous avons pu déterminer un prix moyen à la pièce pour ces logements qui se situent à 1277 fr. Il convenait donc, par rapport aux catégories décrites tout à l'heure, de pouvoir se fixer au sein de ces catégories et de retenir un certain nombre d'éléments comptables.

C'est ainsi, par exemple, que pour les loyers à la pièce qui pourraient être de zéro jusqu'à 850 fr. nous avons pu observer que le prix moyen de la pièce est, aujourd'hui, de 763 fr.

Pour la seconde catégorie, au-delà de 1200 fr., les loyers à la pièce étant de 850 à 1650 fr., le prix moyen de la pièce est de 1250 fr.

Enfin, pour la troisième catégorie retenue, les loyers à la pièce de plus de 1600 fr. nous avons pu observer que le prix moyen est, actuellement, de 2038 fr.

L'effort de l'Etat

Il faut constater que l'effort consenti par l'Etat en faveur des locataires a pris des proportions énormes. Je rappelle, pour mémoire, les chiffres que le Conseil d'Etat a fournis l'an dernier, en réponse à une question que je lui avais posée et qui montraient que l'effort représentait quelque 70 millions par an, et que le résultat de cet effort était très diversement réparti.

En effet, on ne tient toujours pas compte ou très peu de la situation individuelle du locataire par rapport au loyer qu'il est tenu de payer. Par conséquent, l'Etat subventionne de la même façon le riche ou, du

R. CIGARINI
Orient — Extrême-Orient
Tapis - Objets d'art et artisanaux - Antiquités
Choix - Qualité - Prix étudiés
9, place du Bourg-de-Four (Cour du Cygne) Genève Tél. 29 29 33 Ouvert jusqu'à 19 h.

moins, le moyen et le pauvre. C'est ainsi que ce qu'on appelle maintenant le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu familial consacrée aux loyers, était inférieur à 15%, pour 70% des locataires qui ont des loyers subventionnés. C'est donc un effort considérable qui coûte extrêmement cher, et qui, du point de vue social, à notre avis, est mal réparti.

Cet effort coûte si cher que, pour les logements les plus récents, c'est-à-dire ceux qui ont coûté le plus cher à la construction, il représente la moitié du loyer réel. Par conséquent, on ne peut dire que les locataires qui habitent ces logements payent 50% de ce qu'ils devraient en principe payer si on calculait le loyer en fonction du coût de construction. Toutefois, pour certains de ces locataires, ces 50% sont une charge excessive. J'insiste sur le fait, je ne démens pas cette évidence, que les 50% en question sont, pour certains locataires, une charge excessive.

Cet effort a été tellement considérable que le fonds du logement a été, non seulement épuisé, mais qu'il est, à l'heure actuelle, dans un état négatif. C'est ce qui a amené la réflexion que la baisse du taux hypothécaire devait profiter d'abord à la reconstruction du fonds de logement, qui permettait de lancer de nouvelles opérations immobilières car, une fois encore, l'effort de construction à Genève n'est pas terminé, y compris et peut-être surtout, l'effort de construction sociale subventionnée.

Dans ces conditions, il était normal qu'en tout cas, en partie, la baisse du taux hypothécaire soit affectée à la reconstruction du fonds du logement et ne bénéficie que dans un second terme à ceux des locataires pour lesquels le loyer représente, effectivement, une charge trop lourde.

C'est dans cette direction que le Conseil d'Etat s'est dirigé. Nous sommes heureux que cette solution nuancée ait été proposée. ■

Un système bloqué ?

Pour les loyers, il faut faire un parallèle avec la législation qu'un certain nombre de pays voisins ont à l'égard de la protection des salariés contre les licenciements. On s'aperçoit, dans les pays voisins, que les employeurs n'osent plus engager un nouveau travailleur, parce qu'ils sont convaincus qu'ils n'arriveront plus à le licencier, si c'était nécessaire. Finalement, ils n'engagent pas et cela fait (permettez-moi cette expression) le beurre d'un certain nombre d'entreprises de travail temporaire, ce qui permet ainsi d'éviter la législation sur la protection des travailleurs. On fait exactement la même chose pour les loyers.

Il est tellement difficile, dans le canton de Genève, d'arriver à augmenter un loyer, même si cela est légitime, y compris pour entretenir normalement un parc immobilier qui est en train de se dégrader dans certaines de ses parties, que lorsqu'on envisage la possibilité de le baisser, eh bien, on essaie de l'éviter, certains que nous sommes de ne pas pouvoir le relever par la suite.

Nous sommes dans cette situation; de nombreux propriétaires voyant le taux hypothécaire baisser ces derniers mois, se sont dit: « On ne sait pas dans quelle mesure cette tendance va durer, se prolonger, et, si cette tendance devait s'inverser, nous serions dans la difficulté pour augmenter le loyer, par conséquent, entretenir normalement nos immeubles. »

C'est pourquoi il fallait attendre que la conjoncture confirme cette tendance à la baisse du taux hypothécaire; elle va se confirmer, puisque de nouvelles baisses sont annoncées pour le mois de juillet.

A partir de ce moment-là, les organisations professionnelles des propriétaires — la Chambre immobilière en particulier — ont écrit des recommandations très formelles à leurs membres au sujet de la procédure à suivre pour faire bénéficier les locataires de cette baisse, sous une forme ou sous une autre, soit par des travaux d'entretien, qui étaient négligés trop longtemps faute de ressources, soit par des réductions effectives de loyers, soit encore en renonçant à majorer les loyers, conformément à des accords conventionnels précédents. ■

Gilbert COUTAU, député

EMMAÜS
Débarrasse gratuitement votre appartement, bureau, cave, grenier et vieilles voitures
Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Genève - CCP 12-1222
tél. 42 39 59

Mario Pastori
J.-M. Pastori, succ.
Fonderie d'art à cire perdue
17-19, av. Cardinal-Mermillod
Carouge - Tél. 42 00 65

Pour votre comptabilité et votre déclaration fiscale
Renseignez-vous au 42 05 55
Bureau de comptabilité
Roland BRUNNER
22, rue du Grand-Bureau
1227 Acacias

PISCINES FILTRES ACCESSOIRES
BIERI - BIRAL
POMPES TOUS USAGES
Service après-vente — Fabrication suisse
A. COUTAU Ingénieur — GENÈVE
12, rue du Roveray Téléphone : 36 79 20

ALPINA
Daniel-Yves Golay
Agent général pour Genève
L'ASSURANCE QUI REND SERVICE ET DE CEUX QUI APPRÉCIENT LE SERVICE
Agence générale de Genève
20, rue Adrien-Lachenal
Tél. 35 52 00
1207 GENÈVE

Banque pour le Commerce Continental
15-17 Quai des Bergues - Genève - Tél. 022 32 50 00
Toutes opérations de banque

PHOTO - CINÉ - COLOR
Concessionnaires officiels
Louis et Claude Mercier
Corraterie 10
ALPA
ASAHI-PENTAX
BEAULIEU
CANON
LEICA
ROLLEI

Rare Scotch Whisky J&B Clair et Pur

Institut Sauthier
Centre d'éducation physique
Genève

Plus de soixante cours de gymnastique organisés chaque semaine

Leçons particulières sur rendez-vous

Avenue de Frontenex 34 Tél. 36 13 05 - 35 42 09

LA CAGE
ANTIQUITÉS
10 bis, rue du Vieux-Collège
1204 Genève
tél. 28 46 65
Spécialiste
Haute Epoque et Renaissance

SILENCIEUX
pour Télex
ISOLATION PHONIQUE
80% environ
TECTO S.A.R.L.
94, rue des Eaux-Vives
1207 Genève
Tél. (022) 36 10 40

Installations sanitaires — ferblanterie — cuivrerie
A. SCHNEIDER S.A.
Maison spécialisée dans les grands travaux industriels, installations d'hôtels, laboratoires, hôpitaux, usines, grands ensembles locatifs. Eléments sanitaires préfabr.
Représentant du procédé d'installation SANFIT.
Cuisines Siematic
Rue des Voisins 18 1211 Genève 4 Tél. 29 41 11

GRANDES ÉPOQUES S.A.
Antiquités
Achat de meubles et objets d'art de toutes époques
34, Grand-Rue 1204 Genève Tél. 28 72 07

Le Parti libéral suisse répond...

Mesures destinées à promouvoir la compétitivité

Il n'est pas douteux que la situation de nombreuses petites et moyennes entreprises est préoccupante face à la concurrence internationale. Il est évident que se sont développées à l'étranger, dans les pays de tradition libérale, des formes souples de collaboration entre les entreprises et l'Etat. Nous ne saurions nous en passer en Suisse, si nous voulons être réalistes et efficaces. C'est donc dans un esprit essentiellement pragmatique que le Parti libéral suisse entre en matière. Un programme d'impulsions limité à des sommes modestes correspond à des besoins réels, mais ne saurait, naturellement, être érigé en doctrine économique.

En effleurant quelques domaines, reconnaissons que les progrès de la technique, notamment dans le domaine de la micro-électronique, vont à une rapidité foudroyante. Enregistrées dans des banques de données, les nouvelles découvertes sont rarement à la disposition des petites et moyennes entreprises, dont la Suisse a un intérêt politique évident à soutenir le développement. Le marché international est inondé de produits américains et japonais, deux pays où les pouvoirs publics soutiennent les entreprises par toute sorte de mesures. Le programme envisagé comblerait donc un vide. Il ne s'agirait donc pas de financer des entreprises déficitaires, mais de les aider, par des coups de pouce, à se maintenir à des niveaux concurrentiels sur le marché mondial.

Pour les petites et moyennes entreprises

Les grandes entreprises n'ont pas besoin de telles impulsions. Il s'agit donc d'une marque de solidarité en faveur des petites et moyennes entreprises, dans des domaines et par des moyens où la Confédération jouerait un rôle positif. L'idée ne doit absolument pas être d'instaurer un dirigisme quelconque de l'Etat. Au mieux les petites et moyennes entreprises se regrouperaient selon leurs besoins et procéderaient elles-mêmes aux répartitions dans les domaines où elles ont besoin d'être épaulées. Les sommes prévues viendraient à un moment précis où notre industrie est durement secouée par la concurrence étrangère. Il s'agirait d'une aide dans des cas concrets, d'un appoint nécessaire pour franchir de nouvelles étapes technologiques et nullement d'opérations de sauvetage en faveur de « canards boiteux ».

Le Parti libéral suisse prend donc à la lettre l'idée d'impulsions limitées dans le temps, là où ces impulsions peuvent s'avérer nécessaires et déterminantes. Il est assez convaincu par l'argumentation du Département, à propos du pool électronique, du programme commun destiné à développer les composants de la montre électronique[1], du raffinement souhaité pour analyser le marché microtechnique, de l'encouragement de la recherche appliquée, et surtout, à propos de l'accès aux banques de données. Soulignons ce dernier point, car il est évident qu'il recouvre un champ d'intérêts et de préoccupations commun à l'Etat et aux entreprises. D'autre part, dans une optique politique libérale, on ne peut que souhaiter une généralisation de l'accès à ces techniques, à ce pou-

[1] **Dans notre prochain numéro :** *une interview d'Eric Choisy, président du Centre électronique horloger de Neuchâtel.*

Kenitex
Le revêtement de façades
Garanti 10 ans
Avec nos équipes de pose
Echafaudages, camion élévateur
MAINTENANT
demandez KENITEX
à votre entreprise de peinture ou à KENITEX Tél. 44 12 11
La solution idéale pour la rénovation des façades

voir qui ne doit pas rester l'apanage de quelques grands groupes industriels ou financiers.

En revanche, le Parti libéral suisse ne voit pas la nécessité d'inclure dans ce programme d'impulsions le marché de la construction et les domaines de l'énergie. Ce sont là des domaines particuliers, dont les branches concernées ont généralement les moyens d'assumer leurs responsabilités. En outre, des chemins existent, déjà connus, pour la collaboration avec l'Etat.

De même, les questions de l'environnement nous paraissent-elles ressortir du budget ordinaire et l'arrêté concernant l'Office national du tourisme nous paraît-il rajouté artificiellement à ce programme d'impulsions. Si l'on veut qu'il n'y ait aucune ambiguïté, aucun soupçon sur des arrière-pensées politiques, il importe que ce programme d'impulpulsions demeure strictement fidèle à sa philosophie.

Par ailleurs, le Parti libéral suisse estime qu'il faudrait exploiter avant tout les structures et organismes existants. Qu'en est-il du fonds Allemann ? Il faudrait toujours laisser les organisations professionnelles développer elles-mêmes la collaboration entre les entreprises lorsque c'est possible. Il faudrait aussi insister sur la coordination afin d'éviter toute structure inutile.

Enfin, si le Parti libéral suisse pense qu'il faut laisser à un tel programme la souplesse requise pour des actions rapides, il désire que la forme juridique sur laquelle reposeraient ces actions, soit précisée. Il convient en effet de lever, là aussi, toute ambiguïté et d'écarter tout risque de compétence permanente d'engrenage vers une intervention systématique de l'Etat.

En conclusion, le Parti libéral suisse entre en matière de façon positive, mais il attend de voir quels projets définitifs seront proposés au Parlement, et sous quelle forme juridique. ■

Quand socialistes et communistes mènent une municipalité

Voici une petite nouvelle dans Le Monde *du 19 avril dernier qui éclaire d'un jour spécial les rapports entre communistes et socialistes lorsqu'ils ont la majorité.*

A ELBEUF LES CONSEILLERS MUNICIPAUX COMMUNISTES NE VOTENT PAS LE BUDGET PROPOSÉ PAR LES SOCIALISTES

Rouen. — Les onze élus communistes de la municipalité d'union de la gauche qui, depuis mars 1977 gèrent la ville d'Elbeuf (Seine-Maritime) ont refusé de voter le budget proposé par le groupe socialiste, majoritaire. Pour justifier leur position, qualifiée d'« *irresponsable et naïve* » par le maire M. René Youinou, P.S., suppléant de M. Laurent Fabius, nouveau député de la circonscription, les conseillers municipaux communistes ont argué du refus des socialistes de considérer comme acquis, pour la présentation du budget, une subvention exceptionnelle demandée à l'autorité de tutelle.

Nous ne pouvons voter un budget en déséquilibre et permettre ainsi au préfet d'intervenir encore plus directement dans notre gestion, ont répondu les élus socialistes, qui se sont étonnés de voir leurs collègues du P.C. *refuser de financer un programme précis de réalisations qu'ils avaient auparavant approuvé.*

En augmentation de près de 30% (dont 17% sont imputables à l'ancienne municipalité, expliquent les socialistes), le budget a finalement été adopté par quinze voix et onze abstentions. A l'issue du vote, le maire a déclaré : « *On ne peut pas confier un carnet de chèques à quelqu'un qui ne se préoccupe pas de savoir s'il est approvisionné* ». Il a annoncé son intention de retirer partiellement leur délégation aux adjoints communistes.

Edouard GIVEL

26, rue de l'Athénée - 1206 Genève - Tél. 46 08 18 et 46 08 57

Administration, gestion et contrôle de sociétés suisses et étrangères ;
Toutes fonctions fiduciaires ;
Révisions et contrôles comptables ;
Conseil en matière fiscale suisse et étrangère ;
Comptabilité et travaux annexes ;
Expertises.

Fontaine

un nom, 2 magasins

Christofle

Pavillon d'orfèvrerie
Argent, métal argenté, étains

Coutellerie fine

15, rue de la Confédération
1204 Genève
Téléphone 28 91 33

Décors de la table
Orfèvrerie - Porcelaine
Cristallerie - Nappage
Visitez dans la Tour l'exposition permanente de **l'art de la table**

Tour-de-l'Ile
1204 Genève
Téléphone 28 14 00

En exclusivité : Nos couverts argent et métal argenté FONTAINE GENÈVE

MAGASIN DU VIEUX

Œuvre sociale de l'Armée du Salut

23, rue Louis-Favre — Tél. 34 94 10

Ramassage gratuit à domicile sur demande de vêtements et de meubles d'occasion

Ouvert tous les jours sauf dimanche et lundi

magnenat sa

électricité
téléphone

— Devis, Projets, Etudes complètes
— Réalisation techniques
— Entretien, Transformation

bureaux et ateliers :
rue du grand-pré 23 **33 30 00**

AGENCE IMMOBILIÈRE

le spécialiste de la transaction immobilière

AGESTIMO

Achat - Vente
Expertise - Promotion

7, place de la Fusterie Tél. 28 86 16 - 1204 Genève

A. RIGACCI & Co
ORFEVRERIE

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
4, CONFÉDÉRATION

A LA UNE CE MOIS

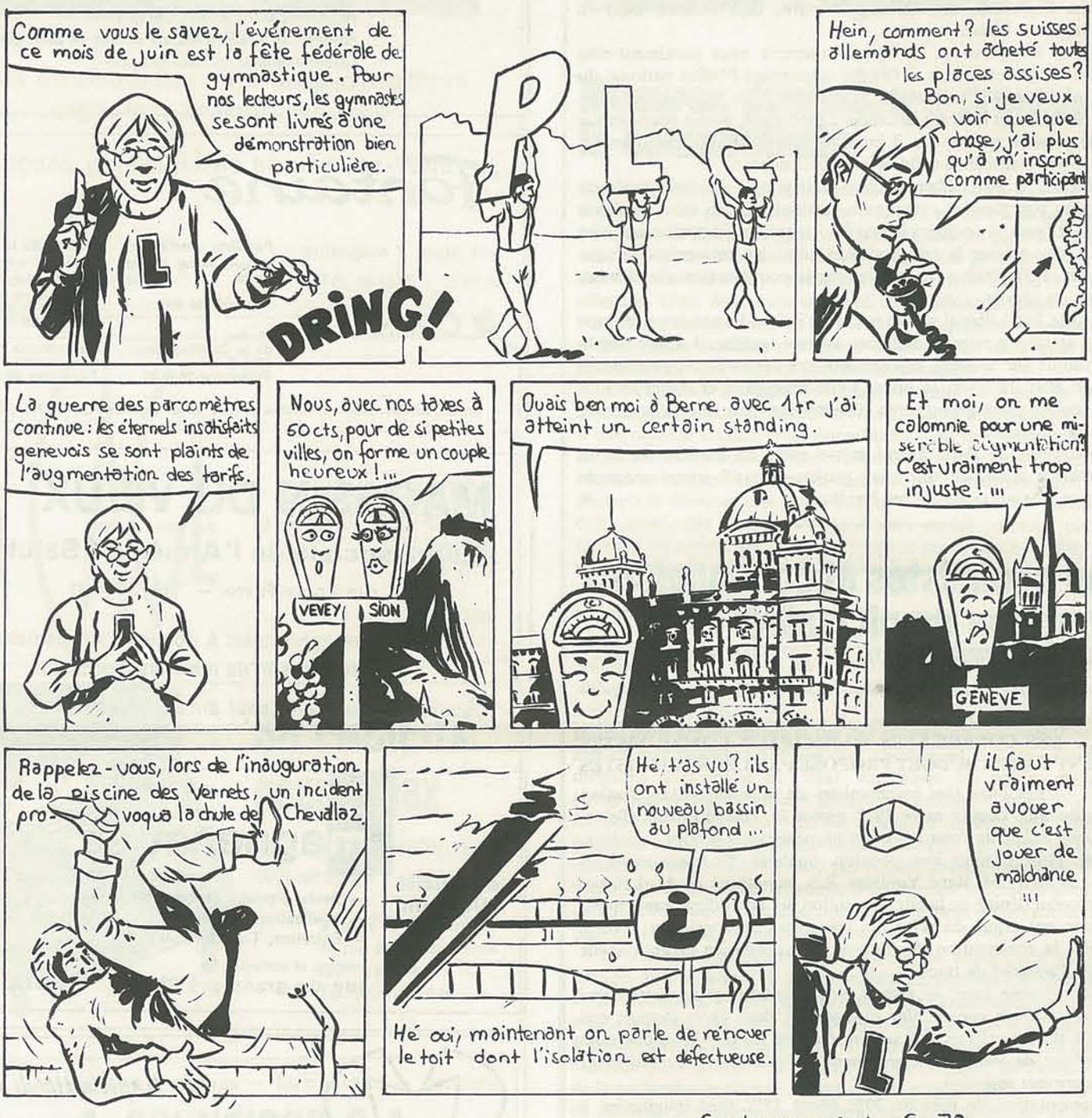

Contrecourant 6-78

ORGANE DU PARTI LIBÉRAL

Rédacteur responsable: P. E. Dentan, rue du Vieux-Collège 4, 1211 Genève 3, tél. 28 02 50. — Rédaction et administration: rue du Vieux-Collège 4, case postale 36, 1211 Genève 3 —

Abonnement : un an Fr. 20.— C.c.p. 12-4120 — Publicité: Publi-Annonces S.A., 8 rue du Marché, 1204 Genève, tél. 28 05 77/8. — Imprimerie du «Journal de Genève», rue François-Dussaud 20, 1211 Genève 8.

OPINION LIBÉRALE : 11 000 exemplaires

Protégez votre santé et vos biens

Agents généraux

R. ZINNER - J. BEETSCHEN - H. ZURBRIGGEN

1, rue Céard - Genève - Tél. 21 71 33

La vérité sur l'aéroport

Le Cercle libéral a réuni pour une intéressante table ronde le 7 juin dernier les cadres de la direction de l'aéroport de Genève-Cointrin, ainsi que certains de leurs utilisateurs. Fait intéressant : il y avait dans la salle plusieurs personnes qui appartenaient visiblement aux milieux qui freinent, pour limiter les nuisances, tout développement de l'aéroport. D'où un dialogue fructueux.

Brièvement résumées, voici les interventions des uns et des autres, fort bien orchestrées par M. Michel Barde.

M. Paul-Louis Genton, directeur général

Cointrin occupe 1% du territoire du canton, mais dessert une zone géographique de deux millions d'habitants. 130 000 mouvements d'avions annuels — y compris 60 000 pour l'aviation dite « générale » — démontrent l'importance du trafic aérien nécessaire aux contacts de la région. Cointrin souffre pourtant d'un handicap sérieux, du fait que la base de la Swissair, principale compagnie utilisatrice, est à Zurich; Swissair réalise le 33% de son chiffre d'affaires à Genève.

Avec 51 millions de recettes, et 17 millions de bénéfices d'exploitation, Cointrin est géré comme une entreprise privée; elle doit être rentable et ne pas tomber à charge des contribuables. Les bénéfices, évidemment, permettent d'amortir les investissements de la collectivité.

L'aéroport fournit un apport important à l'économie genevoise: 170 millions de masse salariale, sans compter les chiffres d'affaires réalisés par les commerces de la halle centrale, etc. On a pu établir que sur les 4 millions de voyageurs passant par Cointrin, 700 000 environ étaient des touristes.

Parmi les problèmes qu'il faut résoudre, M. Genton a cité les suivants:

— insuffisance de l'infrastructure au sol (les salles s'attente ont été construites pour des DC 8 et pas pour les gros porteurs actuels);
— la piste pour la petite aviation devrait être déplacée; actuellement de petits avions doivent souvent attendre la permission d'atterrir que les avions commerciaux, prioritaires, se soient posés; d'où augmentation des nuisances pour les riverains;
— parkings insuffisants;
— manque d'équipements modernes pour déblayer la neige;
— liaison ferroviaire encore à l'étude;
— locaux trop exigus pour assurer le trafic vers la France;
— manque d'un hangar pour les gros porteurs;
— protection contre le bruit au sol (à cet égard, M. Genton se demande si l'on a bien fait de laisser se construire tant de bâtiments locatifs si près de la piste).

Ce n'est pas tant du développement de Cointrin dont il faut s'occuper, que d'enrayer la chute: notre aéroport a reculé d'une place dans le rang des villes européennes pour le nombre de passagers, et de plusieurs places pour le chiffre des mouvements d'avions.

Il faut maintenant développer qualitativement Cointrin et renforcer le climat de confiance nécessaire à son avenir.

M. Edouard Maeder (Radio-Suisse SA)

Dans la plupart des pays du monde, c'est l'Etat qui contrôle le trafic aérien. A Genève, c'est une société commerciale qui s'en charge, employant quelque 300 personnes occupées uniquement à la sécurité aérienne, dans un périmètre délimité, grosso modo, par les villes de Berne, Dijon, Lyon, Turin et Milan. 1300 mouvements par jour sont enregistrés, dont 130 atterrissages. Quelques problèmes militaires se sont posés, du fait de l'exiguïté de notre espace aérien: les autorités militaires françaises doivent être renseignées immédiatement dès qu'un appareil pénètre sur territoire français.

Sur le plan technique, Genève est à la pointe du progrès avec deux phares d'atterrissage qui permettent au pilote de descendre aux instruments jusqu'à 30 m. du sol, avec 400 m. de visibilité-balise. On aura bientôt les radars les plus modernes enregistrant automatiquement l'immatriculation de l'avion, son altitude exacte et sa vitesse. Radio-Suisse est prêt à faire face à toute augmentation du trafic.

M. Zuber, chef d'escale Swissair.

Cointrin est utilisé par 36 compagnies. Aujourd'hui, les passagers demandent un confort accru, et il n'est pas normal d'en mettre 200 dans des locaux prévus pour en recevoir 100. Il faut savoir que les compagnies investissent des millions pour l'environnement. Swissair, pour sa part, a mis au point des régulations anti-bruit très strictes, et va jusqu'à changer des moteurs pour limiter au maximum technique possible les nuisances pour les riverains.

M. Rossborough (Nations Unies)

De 3000 fonctionnaires que comptaient les Nations Unies à Genève en 1960, le chiffre a crû à 7000 aujourd'hui, ce qui représente environ 20 000 personnes de la communauté « internationale » vivant à Genève, qui ont souvent l'occasion de passer par Cointrin. L'an dernier, le Palais des Nations a reçu 23 000 délégués venus de toutes les régions du globe; pour la très grande majorité, ils sont arrivés à Cointrin, « un aéroport de dimensions humaines, où l'accueil est encore à la taille de l'homme ».

M. Pierre Tramzal, sous-directeur de Danzas

Dans les mêmes locaux de fret de ce qu'on dénomme « l'ancienne aérogare », installée pour traiter 20 tonnes de fret on y traite actuellement 37 tonnes. Autant dire que les conditions de travail ne sont plus tenables. Actuellement, 30% du fret qui pourrait être expédié de Genève doit être acheminé par la route vers Kloten, faute d'installations suffisantes chez nous.

Mais que les riverains se rassurent: une nouvelle halle de fret ne signifie nullement qu'il y ait des mouvements supplémentaires d'avions; cela permettra de remplir normalement les soutes des appareils mixtes passagers/fret.

M. Michel Barde, meneur de jeu

Genève a manqué les rendez-vous ferroviaires. Quelques accidents politiques la menacent au point de vue des liaisons autoroutières avec l'Europe. Cointrin est de plus en plus vital pour notre vie non seulement économique mais pour notre raison d'être en tant que ville d'échanges internationaux. D'où l'importance du développement qualitatif de notre aéroport, afin que l'accueil y reste toujours pleinement humain.

(Notes prises par P.-E. Dentan)

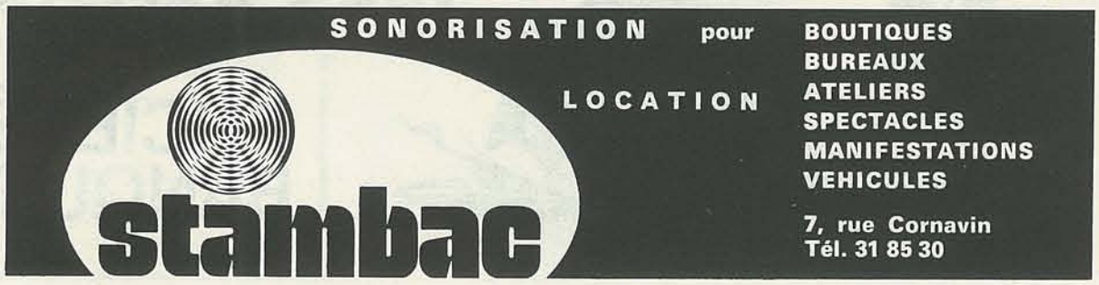

Lecteurs, que pensez-vous de ce journal?

Comme toute publication, l'*Opinion libérale* souhaite temps en temps prendre le pouls de ses lecteurs Organe d'information du Parti libéral genevois, elle s'est jusqu'à présent proposé:

— de donner à ses lecteurs des éléments d'information sur la marche du parti, sur l'activité de ses élus, sur les positions qu'il est amené à prendre, ainsi que des enquêtes d'intérêt plus général;

— de créer un lien entre les sympathisants, les membres du parti et le parti lui-même.

Pour savoir si nous sommes dans la bonne voie et si nous aurions, le cas échéant, à modifier notre conception, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes, sans ménager vos suggestions.

(1) Lisez-vous l'OL et combien de temps y consacrez-vous?

.....

(2) Trouvez-vous dans l'OL ce que vous en attendez?

.....

(3) Souhaiteriez-vous que l'OL cerne de plus près l'actualité? Suggestions.

.....

(4) L'OL devrait-elle faire une plus grande place aux idées, aux commentaires politiques, plutôt qu'aux prises de position de ses élus sur tel ou tel objet? Suggestions.

.....

(5) Etes-vous prêt à soutenir ou continuer à soutenir par un abonnement l'organe du Parti libéral genevois?

.....

(6) Avez-vous d'autres suggestions à formuler?

.....

POMPES FUNÈBRES MURITH

Bd de la Cluse 89 **Tél. 20 93 22**

Trop de frais généraux? Consultez PROBUREAU!

PRObureau

Toutes fournitures, impressions, meubles, machines et matériel pour bureaux

Catalogue gratuit sur demande

Service «offres et commandes»: téléphone 41 31 20

Exposition permanente: 22, chemin Sarasin, téléphone 98 11 06

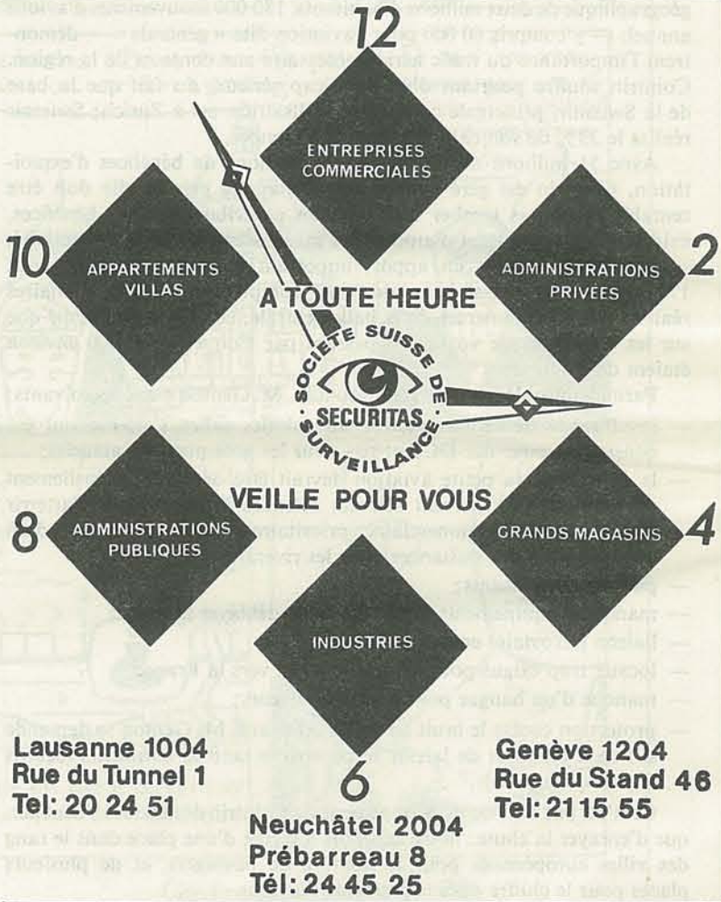

Lausanne 1004
Rue du Tunnel 1
Tel: 20 24 51

Neuchâtel 2004
Prébarreau 8
Tél: 24 45 25

Genève 1204
Rue du Stand 46
Tel: 21 15 55

votre partenaire

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

1872